

Examen professionnel pour

Agent(e) professionnel(le) de sécurité protection de personnes avec brevet fédéral

Publication pour l'automne 2019

Personnes cibles :

L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'adresse à l'ensemble du personnel de la branche de prestations de service lié, en particulier, à la protection de personnes de même que l'organisation et l'exécution d'accompagnement de personne armé et non armé. Les agents professionnels de sécurité protection de personnes protègent les personnes. Ils travaillent seuls ou en petits groupes. Lors de l'exécution des services de protection, ils sont partiellement armés.

Dates des examens :
(2 jours par candidat)

Branches 1 – 3, 7 :	10.09. – 20.09.2019
Branche 8 :	01.10. – 04.10.2019

Lieu d'examen : canton FR et LU

Taxe d'examen : CHF 3'300.--

Matériel d'examen : CHF 500.--

Inscription obligatoire dans le registre du SEFRI : CHF 40.--

Répétants : selon la décision de la commission d'examen

**Total examen professionnel
protection de personnes :** CHF 3'840.--*

Inscription : AESS
Postfach
3052 Zollikofen

Le règlement et la directive d'examen sont disponibles sur le site internet de l'AESS (www.vssu.org).
L'inscription doit se faire en ligne.

En cas de nombreuses inscriptions, la date de réception du dossier complet sera déterminante.

Délai d'inscription : 28 février 2019

**Les inscriptions tardives ou incomplètes au moment du délai d'inscription
ne seront pas prises en compte !**

Planning des prochains examens

Vous trouverez des dates supplémentaires sur le site web de l'AESS.

* Remboursement partiel de la taxe d'examen en cas de réception de subventions.